

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOSSWIHR
N° 3/2026
DE LA SEANCE DU 28 avril 2026**

Sous la présidence de Monsieur Martin DIETRICH, Maire

Monsieur Martin DIETRICH souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h20.

Présents : MM., DEMANGE Fabien, DEPARIS Juliette, EBERSOHL Patricia, FRITSCH Sylvain, GRAFF Maryline, KLEE Philippe, LEIBER Sébastien, LITZLER Marina, OBERLE Daniel, PHILIPPE Marie-Claire, SCANDELLA Marc, SCHUBNEL Jean-Georges et SCHWARZ Catherine.

Absent excusé et non représenté : /

Absente non excusée : /

A donnée procuration : CARDOSO Isabel à EBERSOHL Patricia

Secrétaire de séance, a été nommé : FRITSCH Sylvain

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Votes constatés	Dont pouvoir
15	14	15	1

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026
- 2- Approbation du CFU définitif 2025 du Budget Service Eau
- 3- Affectation définitive du résultat 2025 du Budget Service Eau
- 4- Approbation du CFU définitif 2025 du Budget Général
- 5- Affectation définitive du résultat 2025 du Budget Général
- 6- Vote du tarifs Eau 2026
- 7- Vote des Taux d'Imposition 2026
- 8- Location de Kritts et Pâturage communaux : rectificatif de la délibération du 04/06/2025 pour la SARL K2
- 9- Constitution de la Commission Consultative Communale de la Chasse
- 10- Création de la Commission d'Appel d'Offre
- 11- Matériel de cuisine du Périscolaire et de la MAM : contrat d'entretien annuel
- 12- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs : liste de présentation
- 13- Divers

Point 1 – 28 avril 2026 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

La séance du 21 mars 2026 a été approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Point 2 – 28 avril 2026 Approbation du Compte Financier Unique définitif 2025 du Budget Service Eau

Sous la présidence de Madame GRAFF Maryline, adjointe et vice-présidente de la commission « finances »,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de STOSSWIHR – Budget Annexe de l'eau M49 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Budget Annexe M 49 :

Libellés	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Dépenses	64 023.60 €	136 979.08 €
Recettes	42 497.00 €	160 122.96 €
Résultats de l'exercice 2025		
Excédent		23 143.88 €
Déficit	- 21 526.60 €	
Résultat de l'exercice précédent (24), affectation déduite	142 425.85 €	41 550.99 €
SOLDE D'EXECUTION	120 899.25 €	64 694.87 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	185 594.12 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU définitif 2025 du Service Eau, comme présenté,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 3 – 28 avril 2026 Affectation définitif du Résultat 2025 du Budget Service Eau

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget Eau, Constatant un résultat de fonctionnement de 64 694.87 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET EAU	
Le compte financier 2025 accuse :	
Pour mémoire, en investissement, un solde d'exécution de	120 899.25 €
En exploitation, un solde d'exécution de	64 694.87 €
Le conseil décide de l'affectation des résultats d'exploitation 2025, soit la somme de 64 694.87 €uros, de la manière suivante :	
En réserve	30 694.87 €
En report à nouveau	34 000.00 €

Point 4 – 28 avril 2026 Approbation du Compte Financier Unique définitif 2025 du Budget Général

Sous la présidence de Madame GRAFF Maryline, adjointe et vice-présidente de la commission « finances »,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de STOSSWIHR – Budget Général M57 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Budget Annexe M 57 :

Libellés	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Dépenses	1 245 999.51 €	1 332 925.78 €
Recettes	1 480 304.51 €	1 375 564.98 €
Résultats de l'exercice 2025		
Excédent	234 305.00 €	42 639.20 €
Déficit	€	
Résultat de l'exercice précédent (24), affectation déduite	144 031.76 €	- 8 478.05 €
SOLDE D'EXECUTION	378 336.76 €	34 161.15 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	412 497.91 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU définitif 2025 du Budget Général, comme présenté,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 5 – 28 avril 2026 Affectation définitif du Résultat 2025 du Budget Général

Statuant sur l'affectation définitif du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget Général,

Constatant un résultat de fonctionnement de 34 161.15 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET GENERAL	
Le compte financier 2025 accuse :	
Pour mémoire, en investissement, un solde d'exécution de	378 336.76 €
En exploitation, un solde d'exécution de	34 161.35 €
Le conseil décide de l'affectation des résultats d'exploitation 2025, soit la somme de 34 161.35 Euros, de la manière suivante :	
En réserve	€
En report à nouveau	34 161.35 €

Point 6 – 28 avril 2026 Vote du tarifs Eau 2026

Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs 2026 concernant les redevances de l'Agence du Bassin :

Considérant que l'Agence de l'eau Bassin Rhin-Meuse a fixé les tarifs :

- Contrevaleur de la performance des réseaux d'eau potable à 0,084 € HT/m³
- Redevance de prélèvement à 0.0847 € HT/m³
- Redevance pour consommation d'eau à 0,40 € HT/m³

Afin d'anticiper le coût du financement des dépenses d'investissement à venir,

Et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter la part communale pour 2026 de 2.10 €/m³ à 2.15 €/m³
- De maintenir la location de compteurs à 20.00 €/an

Et valide la tarification pour l'année 2026 comme suit :

	2025	2026
Part communale eau	2.10 €/m ³	2.15 €/m ³
Contrevaleur performance des réseaux d'eau potable	0.066 €/m ³	0,084 €/m ³
Redevance prélèvement	0.0832 €/m ³	0,0847 €/m ³
Redevance sur consommation eau potable	0,39 €/m ³	0,40 €/m ³
Total :	2.639 €/m ³	2.718 €/m ³
Location de compteur/an	20,00 €	20,00 €

Point 7 – 28 avril 2026 Vote des Taux d'Imposition 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé au Conseil de ne pas augmenter les taux pour 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2026, et de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 7,55 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,52 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,91 %

Le Conseil Municipal a pris acte du coefficient correcteur pour de 2026, soit -125 108,00 € et des attributions de compensation pour + 15 955,00 €.

La répartition des taxes, selon les bases prévisionnelles, se résume comme suit :

CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX d'IMPOSITION EN 2026						
	2024	2025	2026	Bases prévisionnelles	Produits avant coeff.correcteur	Produits attendu
Habitation	5.76 %	7.55 %	7.55 %	274 800,00 €	20 747.00 €	
Foncier bâti	22.52 %	29.52 %	29.52 %	1 663 000,00 €	490 918.00 €	
Foncier non bâti	66.91 %	66.91 %	66,91 %	92 700,00 €	62 026.00 €	
TOTAL					573 691,00 €	448 583.00 €

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Point 8 – 28 avril 2026 Location de Kritts et Pâturage communaux : rectificatif de la délibération du 04/06/2025 pour la SARL K2

Monsieur le maire informe l'assemblée que par délibération du 04 juin 2025, le Conseil Municipal avait validé le changement de locataire et à la reprise des terrains que la commune louait à Monsieur Masselier Jean-Marc, à la SARL K2, représentées par Mmes Kempf Roseline et Kauffmann Amélie.

Il y a lieu de reprendre cette délibération car 2 parcelles avaient été incluses à tort :

Il s'agissait de la parcelle 158 en section 20 pour 3 ares et de la parcelle 164 en section 20 pour 2.76 ares.

Il y a donc lieu de rectifier la délibération du 04 juin 2025 en ôtant ces 2 parcelles dans le total général loué, soit 18 ha 02 a 00 ca au lieu de 18 ha 07 a 76 ca

Il est donc proposé le transfert des parcelles :

- En section 17, parcelle 131 pour 3.92 ares
- En section 18, parcelle 22 pour 17 hectares et 78 ares
- En section 19, parcelle 8 pour 3.02 ares
- En section 20, parcelle 169 pour 17.06 ares

Soit un total de 18 ha 02 a 00 ca

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la reprise des locations des parcelles mentionnées ci-dessus à la Sarl K2, pour un total de 18 ha 02 a 00 ca.
- Rappelle que les terrains devront être entretenus,
- Précise qu'ils feront l'objet d'une redevance annuelle selon les tarifs votés dans le cadre des locations des Kritts et Pâturages.

Point 9 – 28 avril 2026 Constitution de la Commission Consultative Communale de la Chasse

Le Cahier des Charges Type (CCT) des chasses communales du Haut-Rhin, dans son article 2.2, rappelle le rôle et la composition de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

La 4C est obligatoirement consultée pour avis sur :

- La consistance des lots de chasse
- Le renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place par convention de gré à gré
- Le choix du mode de mise en location des lots
- L'agrément des candidatures à la location
- L'agrément des permissionnaires, associés et sociétaires
- Les sujets relatifs à la gestion du lot de chasse
- Sur le niveau des troubles affectant l'exercice de la chasse
- Consultation pour formuler un avis sur tous les sujets relatifs à la chasse

La 4C est composée de :

- Du maire ou son représentant, président de droit et de 2 conseillers municipaux au minimum désignées par le conseil municipal,
- Le représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs
- 2 représentants des agriculteurs ou viticulteurs
- 1 représentant désigné par le Centre National de la propriété Forestière Grand Est (CNPF)
- Le représentant de l'ONF
- Le représentant du Groupement d'Intérêts Cynégétique (GIC)
- Le représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers
- Le représentant de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Le Directeur Départemental des Territoires qui peut être le lieutenant de l'ouvrier de louteterie
- Les locataires de chasse

Après avoir demandé à l'assemblée les candidats pour cette commission 4C,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les candidatures, représentantes pour la commune, comme suit :

- Monsieur le Maire en tant que Président de droit de la Commission
- Monsieur Sylvain FRITSCH, 4^{ème} adjoint, vice-président de la commission Forêt, délégué du GIC6, en tant que membre titulaire,
- Monsieur Daniel OBERLE, 2^{ème} adjoint, vice-président de la commission environnement, agriculture et délégué suppléant du GIC6, en tant que membre titulaire,
- Mesdames Maryline GRAFF, 1^{ère} adjointe et Patricia EBERSHOL, 3^{ème} adjointe, en tant que membres suppléants
- Monsieur Marc SCANDELLA, conseiller, et mesdames Isabel CARDOSO, Marie-Claire PHILIPPE et Marina Litzler, conseillères, en tant que membres consultatifs.

Point 10 – 28 avril 2026 Création de la Commission d'Appel d'Offre

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres titulaires et suppléants constituant la Commission d'Appel d'Offre
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et suivant les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'outre le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres, ladite commission est composée, pour une commune de moins de 3 500 habitants, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidatures,

Se sont présentés comme membres titulaires :

- Madame Maryline GRAFF, 1^{ère} adjointe
- Monsieur Daniel OBERLE, 2^{ème} adjoint
- Monsieur Philippe KLEE, conseiller

Se sont présentés comme membres suppléants :

- Madame Patricia EBERSOHL, 3^{ème} adjointe
- Monsieur Marc SCANDELLA, conseiller
- Madame Catherine SCHWARZ, conseillère

Il est demandé au conseil de valider les membres de cette commission ainsi présentée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **PROCLAME** élus à la Commission d'Appel d'Offres, les membres suivants :

En qualité de titulaires :

- Mme Maryline GRAFF, 1^{ère} Adjointe
- M. Daniel OBERLE, 2^{ème} Adjoint
- M. Philippe KLEE, conseiller

En qualité de suppléants :

- Mme Patricia EBERSOHL, 3^{ème} Adjointe
- M. Marc SCANDELLA, conseiller
- Mme Catherine SCHWARZ, conseillère

Point 11 – 28 avril 2026 Matériel de cuisine du Périscolaire et de la MAM : contrat d’entretien annuel

Monsieur le Maire informe l’assemblée que suite à la mise en place, par les établissements DEMANGEL, du matériel de cuisine pour le Périscolaire et la MAM, et afin d’assurer un suivi quant à la maintenance de ce matériel, un contrat annuel d’entretien pour un montant de

- 762€ ht pour la MAM (matériel de la laverie en plus par rapport au Périscolaire)
- 547€ ht pour le Périscolaire

Après délibération le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- A pris note et validé ce contrat
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Point 12 – 28 avril 2026 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs : liste de présentation

Sur proposition de Monsieur le Maire, et conformément aux dispositions du Code Général des impôts, le Conseil Municipal doit établir une liste de 24 contribuables, destinée au Directeur des Services Fiscaux en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, afin de constituer ladite commission composée du maire ou son délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- A validé la proposition de liste fixée comme suit :

Civilité	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition
Monsieur	KORUS	Bernard	17/01/1948	6 rue du Hohneck 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	STOEHR	Bernard	06/01/1954	18 rue Saegmatt 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	RIEDLINGER	Bruno	06/10/1950	27 rue d’Ampfersbach 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	HEYMANN	Robert	03/04/1950	9 chemin du Rebberg 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	NEYER	Gilbert	10/07/1962	22 rue des Bleuets 68920 WINTZENHEIM	TF
Madame	BOULLION	Simone	29/05/1951	1 chemin de la Prairie 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	SCANDELLA	Marc	07/04/1961	1 chemin de Hohrod 68140 STOSSWIHR	TF

Madame	METIN	Odile	17/01/1961	45 Grand'rue 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	SCHWARTZ	Francis	15/05/1953	47 rue du Hohneck 68140 STOSSWIHR	TF
Madame	MICHEL	Andrée	19/01/1961	27 chemin du Rebberg 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	BRUNN	Christian	05/10/1967	7 chemin du Widental 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	FRITSCH	Sylvain	16/09/1962	58 rue Saegmatt 68140 STOSSWIHR	TF
Madame	SANDOZ	Annick	08/01/1957	41 rue Saegmatt 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	SYREN	Claude	29/04/1957	20 rue d'Ampfersbach 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	YOUNSI	Arezki	09/10/1957	28 chemin du Looch 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	STOEHR	Guy	12/12/1960	9 rue des Prés 68140 STOSSWIHR	TF
Madame	KEMPF	Anita	09/01/1952	62 rue Saegmatt 68140 STOSSWIHR	TF
Madame	LAGNEAU	Brigitte	31/07/1961	29A chemin du Widental 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	MARELLI	Christian	19/07/1959	50 Grand'rue 68140 STOSSWIHR	TF
Madame	BRUNN	Sylvie	09/07/1957	44 rue Saegmatt 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	ERTLE	Philippe	12/09/1957	5 rue des Prés 68140 STOSSWIHR	TF
Madame	SCHUBNEL	Marie-Paule	20/04/1956	46 rue Saegmatt 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	OBERLE	Daniel	02/02/1978	28 rue Saegmatt 68140 STOSSWIHR	TF
Monsieur	BALTHAZARD	André	17/11/1957	42 Grand'rue 68140 STOSSWIHR	TF

- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette liste au Directeur des Services Fiscaux.